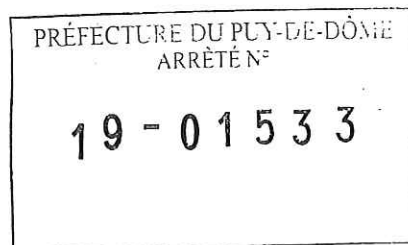




PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

PÔLE AFFAIRES JURIDIQUES, CONTENTIEUX ET ENVIRONNEMENT



**ARRÊTÉ**

**Portant constitution  
de la commission départementale  
chargée d'établir la liste d'aptitude  
aux fonctions de commissaire-enquêteur**

**La Préfète du Puy-de-Dôme  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'expropriation ;

VU le décret n° 2006.672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2011.1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur ;

VU l'arrêté du 3 août 2018 portant constitution de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

VU le courrier du 26 août 2019 de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;

**Sur proposition** de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

### ARRÊTÉ

**Article 1** - La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur est constituée ainsi qu'il suit :

- **M. le Préfet** ou son représentant,
- **M. le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé** ou son représentant,

- Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
  - M. le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
  - M. Gilles PETEL,  
représentant le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,
  - M. Jean-Pierre MUSELIER,  
représentant les Maires du département du Puy-de-Dôme,
  - M. Lionel FAVIER, Architecte,
  - M. Marc SAUMUREAU, Président de la FRANE,  
au titre des personnes qualifiées.
- > M. Michel GUY, au titre de la personne inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur qui assiste avec voix consultative à la commission.

**Article 2** – La commission est placée sous la présidence de M. le Président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou du conseiller qu'il délègue.

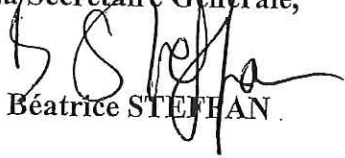
**Article 3** – Les membres de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, autres que les représentants des administrations publiques, sont désignés pour quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

**Article 4** – Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 18-01303 du 3 août 2018 portant constitution de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur.

**Article 5** – Mme la Secrétaire Générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et M. le Président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chacun des membres, et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 AOUT 2019

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

  
Béatrice STEPHAN